

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 18 septembre 2019

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 21 puis 22
- votants : 27 puis 28.

| |
|---|
| L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire. |
| Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Pierre VIVIER, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAÛN, Monsieur Stéphane AUGÉ, Monsieur Étienne VITRÉ, Monsieur Jean-Pierre SECQ, Madame Claudie PILLET, Monsieur Sylvain RANCIEN, Madame Nadine GIRARD, Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Maryline VILLENEAU, Monsieur Raymond GABET, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Philippe LACAN, Madame Véronique DUVAL, Madame Florence GOUET (arrivée lors de la présentation de la délibération n° 2019.02.15), Madame Chrystèle BOURGEAIS-AUGER, Monsieur Younes BIAR, Monsieur Cyril GUILLET. |
| Secrétaire de séance : Madame Claudie PILLET. |
| Étaient absents et représentés : Madame Catherine BOUTIN qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ, Madame Nathalie MARCHISIO qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre VIVIER, Madame Claudette ROUCHER qui a donné pouvoir à Monsieur Raymond GABET, Madame Elena JIMENEZ-CONTRERAS qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane AUGÉ, Madame Stéphanie GIRAUDEAU qui a donné pouvoir à Monsieur Younes BIAR, Monsieur Daniel TARDET qui a donné pouvoir à Madame Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAÛN. |
| Était absente : Madame Françoise VINCENT. |
| Étaient également présents : Monsieur Thierry PIERRUGUES, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Lucile COUILLAUD, Responsable du service Administration Générale, et Marie-Pierre BLÉGER, Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe. |
| Convocation envoyée le : 12 septembre 2019 - Affichage en Mairie le : 12 septembre 2019 |

2019.01.17 - DÉCISIONS DU MAIRE : délibération adoptée à l'unanimité.

1. Commande Publique

1.1 Marchés publics

1.1.25 Avenants

DM n° 2019-79 : signature d'un avenant de transfert suite au rachat de la société CLEAN SERVICE par la société P.N.P 17 – 17700 AYTRE, pour le marché d'entretien de vitrerie des bâtiments communaux et des établissements scolaires. Cet avenant n'a pas d'incidence sur le coût de la prestation.

1.4.1 Autres types de contrats

DM n° 2019-77 : signature d'un contrat de maintenance du logiciel SYRACUSE : gestion de la médiathèque avec la société ARCHIMED – 59000 LILLE, pour un montant de 1 564,27 € HT / an. Le contrat démarre le 27 mars 2019 pour une durée d'un an. Il sera tacitement renouvelé par période d'un an, sans pouvoir excéder 4 ans.

DM n° 2019-80 : signature de deux contrats avec la société CESO – 17000 LA ROCHELLE pour un abonnement téléphonique forfait communication illimitées fixes et mobiles et un pour le support de ligne ADSL pour l'école maternelle Ronsard. Le montant de la dépense s'élève à 45 € HT pour l'abonnement et 39 € HT pour la ligne support ADSL.

2. Urbanisme

2.3.2. : Droit de préemption urbain

DM n° 2019-81 : renonciation au droit de préemption urbain :

- La Ville de Surgères renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

| Date de dépôt | Demandeur | Propriétaire du bien | Adresse du bien référence cadastrale et superficie | |
|---------------|--|--|---|---------------------------------------|
| 17/07/2019 | Me BORDE SURGÈRES | CONSORTS FONTAINE SURGÈRES | 13 rue de Verdun | AE n° 73 pour 5 a 08 ca |
| 25/07/2019 | Me SIONNEAU AIGREFEUILLE D'AUNIS | Monsieur et Madame Jean- Charles FERCHAUD LANDRAIS | 6 rue Marguerite | AE n° 864 pour 4 a 31 ca |
| 26/07/2019 | Me ROME SURGÈRES | Monsieur Jacky GODEAU SURGÈRES | 9 rue Olivier Brillouet | AK n° 362 et n° 726 pour 4 a 19 ca |

7. Finances locales

7.5 Subventions

7.5.1 Sollicitées par les collectivités

DM n° 2019-78 : demande de subvention de 1 369,96 € au titre du Fonds d'Aide pour le Relogement d'Urgence (FARU) pour le relogement des locataires du 20 bis rue Raimond Péraud frappé par un arrêté de péril imminent.

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|--|-------------------|-----------------------------|-------------------|
| Loyer du 24/12/2018 au 15/0/2019 (50%) | 990 € | FARU (75 %) | 1 369,96 € |
| Loyer du 16/01/2019 au 31/03/2019 (50%) | 836,61 € | Participation de la commune | 456,65 € |
| TOTAL | 1 826,61 € | TOTAL | 1 826,61 € |

9. Autres domaines de compétences

9.1.1 Autres domaines de compétences des communes

DM n° 2019-76 : acceptation de l'indemnisation suite à l'incendie d'une voiture sur la Place de l'Europe pour un montant de 13 180,50 €.

DM n° 2019-82 : acceptation de l'indemnisation pour la réparation de la toiture de la Mairie, endommagée par la tempête du 7 juin 2019, pour un montant de 3 193,70 €, franchise de 1 000 € déduite.

2019.01.18 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2019 : délibération adoptée à l'unanimité.

2019.01.19 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2019 : délibération adoptée à l'unanimité.

2019.02.14 – FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2019 : MODALITÉS DE REPARTITION DU VERSEMENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD ET LES COMMUNES MEMBRES : délibération adoptée à l'unanimité.

Le FPIC est un fonds attribué à la CdC Aunis Sud et réparti, par elle, entre les différentes communes membres. Considérant le choix de la CdC Aunis Sud de privilégier la répartition dérogatoire libre à la répartition de droit commun, le Conseil Municipal a validé les modalités de répartition du FPIC dont le montant s'élèvera, pour la Commune, à 110 606,00 €.

2019.02.15 - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 SUR L'EXERCICE 2019 : délibération adoptée à l'unanimité.

Les élus ont voté la Décision Modificative n° 2 sur l'exercice 2019 concernant le Budget Principal, pour d'une part, ajuster les crédits déjà inscrits et d'autre part, autoriser des dépenses/recettes supplémentaires.

Il sera donc inscrit des crédits pour :

- compléter les crédits déjà inscrits pour le rachat du terrain sis rue de la Binetterie, jadis occupé par l'usine Sergent-Prolac suite au surcoût engendré par les travaux de confortement du mur mitoyen (120 000 €),
- remplacer un matériel de la cuisine centrale qui ne fonctionne plus (2 000 €),
- la réalisation des écritures d'ordre qui n'engendrent aucun mouvement de fonds.

2019.02.16 - CAUTION SUR EMPRUNT CONTRACTÉ PAR L'ORGANISME DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (OGEC) JEANNE D'ARC – CHANGEMENT D'ORGANISME DE PRÊT : délibération adoptée à l'unanimité.

L'O.G.E.C. Jeanne d'Arc a obtenu de la Ville de SURGÈRES une garantie de 400.000 € sur deux emprunts contractés pour financer les travaux d'extension des locaux. L'O.G.E.C. a procédé à une renégociation d'un des deux emprunts (taux passant de 2,97% à

0,52 %) qui sera finalement transféré dans une autre banque. A cet effet, le Conseil Municipal a validé ce changement d'organisme bancaire.

2019.03.27 - DIVISION EN VOLUME DE LA PARCELLE AB N° 320 EN COPROPRIÉTÉ SISE RUE GAMBETTA ET FORMANT LE PASSAGE COUVERT VERS LA RUE DU MINAGE : délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à accepter que la parcelle AB n°320, frappée d'une copropriété entre la Commune de Surgères et 1 autre co-proprétaire, soit divisée en volume de manière à ce que la Commune possède en pleine propriété le volume d'air du passage situé au rez-de-chaussée de ladite parcelle.

2019.03.28 - SITE SERGENT PROLAC – AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE DE VENTE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NOUVELLE-AQUITAINE (EPF NA) : délibération adoptée à l'unanimité.

Par délibération du 21 novembre 2018, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire ou son représentant à signer la promesse d'achat des parcelles constitutives de l'îlot Prolac, achetées pour le compte de la Ville par l'EPF NA, pour maîtriser le foncier, démolir et dépolluer la friche « Sergent-Prolac ».

A ce jour, le foncier, prêt à l'emploi, est entièrement maîtrisé par l'EPF NA. Il a été convenu qu'il serait cédé à la Ville en septembre 2019 au prix de 1 054 595,75 € HT. Par la suite, la Ville revendra ce terrain à la SARL Les Printanières au prix de 300 000 €, afin que cette dernière puisse y construire une résidence senior.

2019.05.07 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATIONS DE POSTES : délibération adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal a décidé de créer 4 postes pour recrutement statutaire suite au départ à la retraite des agents ou changements sur les emplois :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet de 22/35ème à compter du 1er janvier 2020,
- 1 poste d'adjoint technique à temps non-complet de 27/35ème à compter du 1er janvier 2020,
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er novembre 2019,
- 1 poste au grade de technicien principal de 1ère classe, à temps complet à partir du 01 décembre 2019.

Madame le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h00.

Surgères, le 20 septembre.
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,


Pierre VIVIER.

